CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 janvier 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BOULANGER—A PROPOS D'UNE DÉCLARA-TION DU DÉPUTÉ DE LAPOINTE

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège et, pour ce faire, j'invoque les dispositions du paragraphe 3 du commentaire n° 105 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, de même que le paragraphe 3 du commentaire 108, le commentaire 110, le paragraphe (1) du commentaire 111 et le commentaire 113.

A titre de député de l'île de Montréal, je soutiens avoir été l'objet d'une attaque injuste et diffamatoire de la part du député de Lapointe (M. Grégoire). Cette atteinte à mon intégrité et à ma compétence et, partant, à mes privilèges comme député de Mercier, découle d'un article publié dans le journal La Presse de mardi, le 24 janvier 1967, sous la signature de M. Gilles D'Aoust, dans lequel il cite le député de Lapointe comme ayant dit textuellement à Québec, ces jours derniers, «qu'à part quelques exceptions, les représentants de la région de Montréal constituent aux Communes la pire députation d'incompétents qui soit». L'article fait aussi état de certaines autres accusations gratuites et malicieuses du même genre.

Conformément au Règlement, je demande au greffier de lire les passages que je trouve diffamatoires à mon endroit et à l'égard de certains de mes collègues, et je dépose présen-

tement cette coupure de journal.

Je nie au député de Lapointe la compétence et le jugement de pouvoir décider si l'un quelconque des députés est compétent ou non. J'ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il se permet des accusations aussi malicieuses en dehors de cette enceinte, à l'égard de ses collègues, accusations qui tendent à détruire le prestige de ce Parlement dans l'esprit des Canadiens, et ce au point que beaucoup se demandent si ce n'est pas, de la part du chef de ce parti séparatiste, une tactique machinée pour détruire les institutions gouvernementales du pays.

• (2.40 p.m.)

Je propose donc que l'honorable député de Lapointe soit sommé par la Chambre de com-

paraître devant le comité des privilèges et élections le plus tôt possible pour répondre de ses attaques répétées, injustifiées et diffamatoires envers moi-même et plusieurs membres de la Chambre.

Comme l'article n'a paru qu'hier seulement, dans le journal *La Presse*, je vous ai fait parvenir ma question de privilège à la première occasion qui s'est présentée.

M. l'Orateur: L'honorable député de Mercier m'a fait parvenir l'avis de la question de privilège, tel que l'exige le Règlement, et il y a annexé un extrait du journal en question. En vertu des dispositions de l'article 113 de la 4° édition de Beauchesne, je demande au greffier de la Chambre de lire les extraits qui ont été indiqués par l'honorable député de Mercier comme étant répréhensibles.

Le greffier:

Grégoire traite les députés fédéraux de la région de Montréal d'incompétents.

Il fait cependant exception pour MM. Charles Drury, John Turner et Pierre-Elliot Trudeau.

Le député fédéral de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a déclaré hier qu'à part quelques exceptions, les représentants de la région de Montréal aux Communes constituaient la «pire députation d'incompétents» qui soit.

pétents» qui soit. Le député a vertement reproché aux députés montréalais de ne pas avoir défendu les intérêts

de leur région dans cette affaire.

M. Grégoire a reproché aux députés de Montréal, et aussi à ceux du Québec en général, de faire passer les intérêts de leur parti avant ceux de leur région.

Mais à part quelques hommes, comme MM. Drury et Turner, les députés montréalais, selon lui, ne sont pas sérieux.

M. Gérard Loiselle (Saint-Anne): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de cette question de privilège. Je ne parlerai pas longtemps, mais je veux signaler certains points de cette même déclaration. L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) semble vouloir accaparer le titre de défenseur du port de Montréal. Puis-je l'informer que pendant qu'il s'occupait de ses affaires personnelles, nous, nous étions à la Chambre des communes où nous défendions les intérêts du port de Montréal. Nous n'avons pas eu besoin des idées de ce député séparatiste pour nous inciter à travailler dans l'intérêt de nos commettants. Après avoir été élu en 1957, j'ai été un des premiers, en 1958, à travailler pour le port de Montréal. J'espère que l'honorable député de Lapointe, qui se prend pour le nombril du monde, se rendra enfin compte de ce qu'il est.